

Division statistique pour le développement

Cinquième Conférence régionale des directeurs des services planification et statistique

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14-16 novembre 2017)

CPS/HOPS 2017/Séance 7 – Document de travail 5

Original : anglais

SÉANCE 7 – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE COLLECTE DE DONNÉES STATISTIQUES PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS COORDONNÉS ET D'UN PLAN QUINQUENNAL

(Document présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

1. Les États et Territoires insulaires océaniques sont fortement tributaires des outils de collecte statistique concernant les ménages, à l'image des recensements et des enquêtes, pour produire des statistiques sur le développement destinées à orienter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et l'évaluation de ces politiques. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – et au titre de cadres d'action aux échelons régional, national et sectoriel tels que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique –, la demande de statistiques fiables et actualisées est plus forte que jamais.
2. En l'absence d'autres sources solides de données, la satisfaction des besoins en données démographiques ventilées – selon le sexe, l'âge et des considérations géospatiales, par exemple – dépend largement des systèmes nationaux de collecte de données statistiques. Prenons par exemple les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) : 95 d'entre eux, répartis dans 14 des 17 objectifs, reposent sur des données démographiques ventilées de grande qualité, issues des recensements. Et sur les 231 indicateurs associés à ces objectifs, 71 concernent les ménages et sont en grande partie alimentés par des données d'enquêtes. Il est donc indispensable de disposer de systèmes statistiques bien planifiés, dotés de ressources satisfaisantes et suffisamment solides pour être capables de répondre à ses différents besoins en données de façon durable.
3. En dépit d'avancées significatives constatées tout au long de la Stratégie décennale océanique sur la statistique dans de multiples facettes des dispositifs nationaux de collecte statistique, nombre d'États et Territoires insulaires océaniques déploient des campagnes non planifiées qui, bien souvent, sont motivées par les financements disponibles au lieu de s'inscrire dans un cycle de collecte statistique planifié. Cette situation se traduit par une répartition inefficace des ressources et risque de nuire à la qualité des données et à leur comparabilité. En outre, la réalisation de campagnes non planifiées de collecte de données statistiques complique la tâche des prestataires d'assistance technique, car elle

suppose une redistribution des ressources dans l'urgence. Elle limite également les possibilités de planification, de mobilisation des ressources et de coordination des activités d'assistance technique entre les organisations partenaires. Pour éviter ces inconvénients, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de coordination de la collecte des données statistiques chargé de mettre en adéquation les activités réalisées dans ce domaine par les États et Territoires insulaires océaniques avec les programmes d'intervention et les cycles de financement des prestataires d'assistance technique et des bailleurs de fonds.

4. Ce document de travail, préparé par la Communauté du Pacifique en concertation avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), soumet les propositions suivantes aux directeurs des services planification et statistique :
 - a. l'établissement de partenariats avec des prestataires d'assistance technique en vue de fournir des services de soutien technique planifiés et bien coordonnés aux pays océaniques à l'appui des activités de collecte de données statistiques qu'ils mènent sur leur territoire ; et
 - b. l'élaboration d'un plan régional quinquennal de collecte de données statistiques, qui permettra de : i) coordonner l'assistance technique ; ii) définir des partenariats et délimiter les contributions des prestataires d'assistance technique ; iii) faciliter les tâches de planification pour les services nationaux de la statistique et les prestataires d'assistance technique ; et iv) centraliser la mobilisation des ressources et la coordination des bailleurs de fonds.
5. Le présent document met en évidence les avantages que présente l'adoption de programmes décennaux de collecte à l'échelon national, qui soient optimisés et intégrés, et recommande de prendre bonne note dans le plan régional quinquennal des gains d'efficacité réalisés par ce type de cycle de collecte.
6. Le présent document prend acte des résultats encourageants obtenus en matière d'établissement de nouveaux partenariats et de poursuite de ceux déjà noués aux fins de fourniture d'une assistance technique et financière à l'appui de la collecte de statistiques en Océanie. Il reconnaît également l'intérêt d'une coordination renforcée entre les partenaires du développement, par le truchement de services d'assistance technique fournis de manière stratégique sur la base des avantages comparatifs des partenaires techniques, et du recours à des plans concertés de collecte de statistiques dans le but de faciliter la coordination entre les services nationaux de la statistique et les différents partenaires techniques et financiers.
7. Les directeurs des services planification et statistique sont invités à :
 - approuver la recommandation portant sur le renforcement de la coordination entre les partenaires du développement (prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds) afin de soutenir les activités nationales de collecte de données statistiques en Océanie sur les cinq prochaines années ;
 - prendre note des gains d'efficacité réalisés par l'adoption de cycles de collecte statistique optimisés ; et
 - approuver le principe de l'élaboration d'un plan régional quinquennal de collecte de données statistiques, où seront définis le programme de collecte des membres de la CPS et la prestation des services d'assistance technique associés, et identifiées les lacunes et les sources de financement possibles afin de faciliter la mobilisation de ressources.